

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

Convocation¹

Mercredi 16 novembre 2016 à l'issue de la réunion précédente
Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour

1. Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2016

64 (2016-2017) n° 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, pour ce qui concerne ses compétences propres au sein de la commission.
- Discussion et examen des tableaux *partim*.
- Avis (vote)

2. Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2017

65 (2016-2017) n° 2

- Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote).
- Exposé de Mme Fadila Laanan, ministre-présidente du Gouvernement, pour ce qui concerne ses compétences propres au sein de la commission.
- Discussion et examen des tableaux *partim*.
- Avis (vote)

3. Divers

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Composition de la commission

Présidence : à désigner

Vice-présidences : à désigner, à désigner

Membres effectifs :

PS : M. Ridouane Chahid, Mme Caroline Désir, Mme Véronique Jamoulle, Mme Catherine Moureaux, M. Svekiet Temiz

MR : M. Olivier de Clippele, M. Boris Dilliès, M. Gaëtan Van Goldsenhoven

DéFI : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock

cdH : Mme Julie de Groote

Ecolo: M. Alain Maron

Membres suppléants :

PS : Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Amet Gjanaj, M. Marc-Jean Ghysse, M. Hasan Koyuncu, Mme Simone Susskind

MR : Mme Françoise Bertieaux, M. Alain Courtois, Mme Marion Lemesre, Mme Jacqueline Rousseaux

DéFI : M. Serge de Patoul, Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz, M. Marc Loewenstein

cdH : M. Benoît Cerexhe, M. Hamza Fassi-Fihri

Ecolo: M. Christos Doukeridis, Mme Isabelle Durant

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).